

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AB HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 12 €

Siège social : [REDACTED]

988 372 884 RCS Paris

(la « **Société** »)

ACTE SOUS SEING PRIVE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 2 JUILLET 2025

Le 2 juillet 2025,

Le soussigné :

- **Monsieur Adrien Beata**, né le [REDACTED] à [REDACTED] de nationalité [REDACTED] demeurant [REDACTED] avec Madame Alice Balagué, suivant contrat de mariage reçu par Maître Catherine Despeyroux-Jolivet, le 17 novembre 2023 ;

(ci-après dénommé l'« **Associé Unique** »).

Après avoir déclaré expressément et irrévocablement :

- prendre les présentes décisions de l'Associé Unique par acte sous seing privé conformément à ce qui est mentionné à l'article 21 des statuts de la Société ;
- renoncer en tant que besoin, aux délais et modalités de convocation prévus par les dispositions législatives, réglementaires ou statutaires ;
- être parfaitement informé de la teneur et de la portée des présentes décisions de l'Associé Unique et les prendre en connaissance de cause ; et
- renoncer à remettre en cause, à quelque titre que ce soit, la validité des présentes et des décisions ci-après.

Après avoir rappelé que :

- Il est envisagé que Monsieur Adrien Beata apporte en nature au profit de la Société, soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-deux (72.782) actions ordinaires de la société **HUBLO**, société par actions simplifiée au capital de 19.983,42 €, dont le siège social est situé 86 rue Voltaire, 93100 Montreuil, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 822 276 986.
- En conséquence, il est envisagé de nommer un commissaire aux apports en application des articles L.225-147 et R.225-136 du Code de commerce.

A pris les décisions ci-après sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un commissaire aux apports ;
2. Pouvoirs pour formalités.



PREMIÈRE DÉCISION

Nomination d'un commissaire aux apports

L'Associé Unique décide de nommer :

NAOLYS AUDIT

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Prise en la personne de Monsieur Gérard Gambaro

en qualité de commissaire chargé, en application des articles L.225-147 et R.225-136 du Code de commerce :

- (i) de décrire et apprécier la valeur des actions apportées à la Société par Monsieur Adrien Beata ;
- (ii) d'établir un rapport écrit sur la valeur des actions apportées à la Société contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires ;

étant précisé que Monsieur Gérard Gambaro a déclaré qu'il accepterait cette mission de commissariat aux apports et n'être soumis à aucune incompatibilité ou incapacité qui puisse y faire obstacle.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique donne pouvoir à :

LVPRO

SAS au capital de 51 454,80 euros

809 015 407 RCS PARIS

représentée par Loïc LE GOAS et ses mandataires listés en complément du justificatif d'identité (KBIS et CNI du Dirigeant), à l'effet :

- d'assurer toutes formalités (y compris de complétion ou de correction du RNE) nécessaires vis-à-vis du Guichet Unique, du Registre du Commerce et des Sociétés, et du Registre des bénéficiaires effectifs,
- de certifier conforme les actes visés à l'article R 123-102 du Code de commerce et tout document accompagnant le dossier de formalité, ainsi que tout acte aux fins d'enregistrement fiscal,
- de demander l'accès au registre des bénéficiaires effectifs (Décret n°2917-1094 du 12 juin 2017 relatif au registre des bénéficiaires effectifs définis à l'article L. 521-2-2 du code monétaire et financier),
- de signer tout document ou pièce nécessaire à cet effet, et, d'une façon générale, de faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

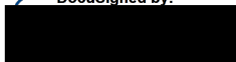
*

*

*

Par DocuSign®, le 2 juillet 2025

DocuSigned by:



837513371F9447A...

L'Associé Unique,

Monsieur Adrien Beata